



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 juin 2016
A 20 Heures 30

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 19- Votants : 23

L'an deux mil seize, **le vingt-sept juin**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2016

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, RIEUX, GUILLAS, KERGOZIEN, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André TANGUY (procuration donnée à Jean-Maurice MAJOU), Fabienne STEPHANT (procuration donnée à Murielle RIEUX), Anne –Marie GUEHENEC (procuration donnée à Elizabeth GOUELLO), Murielle DEHOVE (procuration donnée à Gilles THUNET)

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2016 ;
2. Taux de promotion ;
3. Créations de poste et modification du tableau des effectifs ;
4. Admission en non-valeur ;
5. Tarif visite Assemblée Nationale par le CMJ ;
6. Conventions TAP avec prestataires extérieurs ;
7. Modification tarif adhésion Espace Jeune ;
8. Questions diverses ;
9. Réunions à prévoir.



Mme Le Nabour, directrice de la Mission Locale pour l'emploi, présente la structure. La Mission Locale accueille les jeunes du Pays d'Auray non scolarisés de 16 à 26 ans afin de les aider dans la recherche d'emploi. Ainsi, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé, d'aide à la rédaction des CV et lettres de motivation et à l'utilisation des plateformes électroniques de recrutement. Un réseau de bénévoles permet également d'assurer des simulations d'entretien d'embauche.

La Mission Locale apporte également une aide aux formations. Il existe également des possibilités d'aide financières. Il faut toutefois qu'elles soient liées à un projet professionnel.

A l'heure actuelle, la Mission Local du Pays d'Auray suit 1600 jeunes dont 53 sur Locoal-Mendon

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2016.

2 Taux de promotion

Le Maire explique qu'afin que les agents puissent bénéficier d'un déroulement normal de carrière, il faut, pour les avancements de grade, que le conseil municipal vote un taux de promotion. Compte tenu du nombre d'agents concerné, un taux de 100% a été proposé et validé par la commission personnel et le comité technique paritaire.

Plusieurs agents sont concernés par des avancements de grade :

- Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe : 1 agent concerné ;
- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe : 1 agent concerné ;
- Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : 1 agent concerné ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable au taux de promotion de 100%

3 Créations de poste et modification du tableau des effectifs

Le Maire explique qu'il convient de créer les postes pour que les agents indiqués au point précédant, puisse bénéficier des avancements de grade.

Il explique également que deux agents ont été inscrits sur des listes de promotion interne au grade d'agent de maîtrise et d'animateur territorial. Le grade d'agent de maîtrise reste en catégorie C de la fonction publique territoriale. Le grade d'animateur passe en catégorie B. La création de ce poste va dans la continuité de la réorganisation des services qui est quasiment aboutie.

La commission personnel a donné un avis favorable à la création de chacun de ces emplois qui n'implique pas de nouvelles embauches puisque ce sont des agents déjà en poste qui changent de catégorie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide la création des postes : d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à 30/35^{ème}, d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'agent de maîtrise et d'animateur territorial.

4 Admission en non-valeur

Le Maire explique que la Direction Générale des Finances Publiques demande à ce que soit admise en non-valeur la somme de 2275€ provenant d'une Taxe Locale d'Equipement non récupérée. Il expose que l'ensemble des démarches ont été réalisées par le trésor Public afin de pouvoir récupérer cette somme. Il indique également que le permis a été délivré en 2009 et que depuis cette date, seules les fondations ont été réalisées.

Plusieurs conseillers municipaux remarquent qu'il s'agit d'une somme importante. Le Maire répond que c'est la première fois que l'on demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur une telle somme mais que dans tous les cas, on ne peut plus rien faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, admet en non-valeur la somme de 2275€ provenant d'une Taxe Locale d'Equipement non récupérée.

5 Tarif visite Assemblée Nationale par le CMJ

Catherine Besnard explique que le Conseil Municipal des Jeunes va visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat le mercredi 6 juillet avec celui de Ploemel. Le tarif proposé est de 20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe à 20€ le tarif de ce voyage.

6. Convention TAP avec les prestataires extérieurs

Catherine Besnard présente les intervenants TAP extérieurs pour l'année 2016-2017 :

- Patronage Laïque d'Auray : 85h30/26€/h
- Association SEVE : Mandalas : 48h/35€/h
- Kadoudal Drum&bugle Corps : Musique : 10h30/30€/h
- Anne-Isabelle Garrec : Cuisine : 81h/20€/h
- Shaka Skate School : Skate Board : 31h30/32€/h
- Fabrice Pete: Sport: 105h/32€/h;
- Franck Da Costa: Hip Hop: 73h30/32€/h;
- Association Skol Gouren Bro An Alré: Lutte Bretonne: 40h30: 28€/h
- Olivier Roisneau: Création de BD: 19h30/30€/h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer les conventions avec les prestataires extérieurs mentionnés ci-dessus.

7. Modification adhésion tarif espace jeune

Catherine Besnard explique qu'afin de pouvoir bénéficier du financement de la CAF, il faut prévoir un tarif « social ». La commission jeunesse du 17 juin propose les 2 tarifs suivants :

- Tarif : 20€ ;
- Tarif pour les bénéficiaires des bons CAF Azur : 18€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte les tarifs indiqués ci-dessus.

8. Questions diverses

Le Maire indique que deux questions sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Lors de la fête de la musique, compte tenu de leur augmentation, les crêpes ont été vendues 1,50€ au lieu de 1€. Il faut donc modifier le tarif voté le 21 mars 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote le tarif de 1,50€ pour les crêpes ;
- L'enquête publique pour le PLU et le schéma d'assainissement des eaux pluviales va se dérouler du 18 juillet au 18 août. Dans ce cadre, une copie du dossier peut être demandée par toute personne. La reproduction de ces dossiers ne peut être faite en mairie compte tenu de la taille des plans et cela représente un coût de 264€ TTC. Il convient donc de fixer le coût de reproduction du dossier d'enquête publique du PLU pour les personnes souhaitant une copie complète du dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le tarif de 264€ TTC pour la reproduction du dossier d'enquête publique du PLU.

Elizabeth Gouello indique qu'AQTA a établi la liste des installations d'assainissement non collectifs non conformes pouvant bénéficier d'une aide selon les critères fixés par l'agence de l'eau. Les propriétaires concernés ont été invités à une réunion à la Salle Emeraude le 28 juin.

9. Réunions à prévoir

Commission culture et association : 7 juillet à 20h30

Commission urbanisme : 12 juillet à 20h30

Séminaire de rentrée du Conseil Municipal : 10 septembre de 9h30 à 12h

Conseil Municipal : 19 septembre à 20h30